



**AG STG** : Brisiweg 34, 8400 Winterthur - office@agstg.ch

**ATRA** : via Capelli 28, 6900 Lugano - infoatra@bluemail.ch

**LSCV** : CP 148, 1226 Thônex - admin@lscv.ch

Secrétariat du Grand Conseil  
Rue de la Poste 1  
1700 Fribourg

Thônex, le 16 septembre 2009

Concerne : Dépôt de la pétition « **Non aux expériences sur les singes à l'Université de Fribourg** »

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les députés,

Nous transmettons ce jour au secrétariat du Grand Conseil les listes de signatures soutenant notre pétition «Non aux expériences sur les singes à l'Université de Fribourg». Lancée en juin 2009, cette pétition aura recueilli 19'116 signatures manuscrites en trois mois.

L'intérêt public suscité par notre pétition, reflète la prise de conscience toujours plus vive qu'aucun moyen n'est réellement mis en œuvre par les milieux scientifiques pour réduire l'utilisation d'animaux dans la recherche médicale. Alors que de nouvelles méthodes substitutives (1) pourraient être développées et fournir des données plus fiables pour l'homme que celles issues de singes, rats, souris ou cochons, la poursuite de la pratique actuelle, qui ne favorise que l'expérimentation animale, rend les souffrances infligées aux animaux encore plus insupportables.

L'Université de Fribourg est une institution publique, dont le fonctionnement dépend principalement du soutien financier de la confédération et du canton de Fribourg. Bien que l'indépendance de l'Université doive être respectée, si l'utilisation d'animaux pour la recherche n'est plus justifiée, s'il apparaît qu'en soutenant d'autres méthodes la qualité des études effectuées peut être améliorée, alors il est du ressort du Grand Conseil et du magistrat en charge de ce domaine de donner une nouvelle ligne directrice au rectorat de son Université.

### **Justification pour mettre fin à l'expérimentation animale en encourageant le développement de nouvelles méthodes substitutives**

En préambule, il faut rappeler que le canton de Fribourg est un acteur non négligeable dans la pratique de l'expérimentation animale en Suisse, notamment dans le domaine de la recherche fondamentale. L'Université de Fribourg est également la seule en Suisse, avec celle de Zurich, à utiliser des singes pour des expérimentations animales.

Selon les dernières statistiques publiées par l'Office vétérinaire fédéral (OVF), 7'364 animaux sont morts dans les laboratoires fribourgeois en 2008, et 53 nouvelles autorisations de pratiquer des expérimentations animales ont été délivrées par l'autorité cantonale.

Au niveau national, sur les 731'883 animaux utilisés en Suisse en 2008, 15'578 l'ont été pour des expériences en grade 3, soit 15,4% du total. La gradation 3 comprend les études durant lesquelles la mort de l'animal ou de grandes souffrances sont attendues en cours d'expériences. Il s'agit de tests de toxicité, d'inoculation de maladies virulentes, de fractures de membres etc.

Il faut également rappeler que le nombre d'animaux utilisés chaque année en Suisse augmente systématiquement depuis presque dix ans. Bien que les milieux scientifiques assurent que l'utilisation de modèles substitutifs remplace les animaux «chaque fois que cela est possible», les statistiques démontrent qu'ils utilisent autant d'animaux aujourd'hui qu'en 1995 (annexe 1).

Outre les souffrances liées aux expériences, il convient également de prendre en compte celles provoquées par la détention en animaleries, particulièrement difficile pour les animaux contenus dans des espaces trop restreints. Même si ceux-ci respectent parfaitement les minima requis par la législation ! C'est notamment le cas lors de la détention des singes, lesquels vivent dans un environnement pauvre en stimuli, ne prenant pas en compte les besoins qu'exprimeraient naturellement ces animaux à l'état sauvage.

L'Université de Fribourg achète des singes pour effectuer des expériences, puis les tue. Mais elle dispose également d'une unité de reproduction dont les nouveaux-nés sont élevés jusqu'à l'âge de trois ans avant d'être expérimentés à leur tour. Même si les conditions de détention se sont améliorées ces dernières années, si l'espace à disposition des macaques a été étendu, cette détention extrêmement longue pour les animaux ne convient qu'à l'Université et aux scientifiques qui en sont à l'origine.

### **L'expérimentation animale : un «mal» vraiment nécessaire ?**

L'expérimentation animale est justifiée par ceux qui la pratiquent pour des raisons scientifiques. Selon leurs déclarations, il n'y aurait actuellement pas la possibilité d'étudier des maladies sans avoir recours à un organisme aussi complexe qu'un être vivant.

Il est tout à fait exact qu'à ce jour, aucun modèle substitutif ne permet de reproduire la richesse et la complexité d'un organisme vivant. Le corps humain est une merveille de technologie organique. Une merveille d'ailleurs tellement spécifique qu'on se demande bien en quoi une souris ou un rat lui ressemble.

Il est alors légitime de se demander pourquoi les milieux scientifiques soutiennent l'utilisation d'animaux, puisqu'il est convenu que les différences biologiques entre les espèces peuvent fausser les résultats ou les rendre difficilement extrapolables à l'homme. Pour quelles raisons les entreprises pharmaceutiques et les universités n'engagent-elles pas leurs ressources dans le développement de nouvelles méthodes substitutives qui permettraient, à terme, de supprimer l'utilisation d'animaux ?

Une réponse est que le système actuel fonctionne et génère suffisamment d'argent pour qu'il perdure. Ce d'autant que la pratique de l'expérimentation animale ne répond pas aux mêmes motivations, selon qu'elle soit issue de la recherche privée ou publique.

**La recherche privée** regroupe principalement les industries pharmaceutiques et les sociétés de biotechnologies. Celles-ci visent le développement de nouvelles molécules thérapeutiques en vue de lancer de nouveaux médicaments sur le marché.

Si on prend connaissance des comptes annuels d'entreprises pharmaceutiques comme Novartis ou Roche, qui ont réalisé en 2008 un bénéfice net de 9,3 milliards de francs pour la première, 10,8 milliards pour la seconde, on se rend compte qu'un franc investi dans la recherche (entre 15 et 20% du CA) en rapporte presque deux (2).

Les actionnaires voient leurs dividendes augmenter (3), les cadres de ces sociétés s'attribuent également des rémunérations «attrayantes» : 20,5 millions de salaire pour le directeur de Novartis, 55 millions pour les membres du Comité exécutif. Quant à Roche, il a attribué 15,2 millions au président de son conseil d'administration (19,5 millions aux autres membres) et 36,5 millions aux membres de sa direction.

On comprend alors qu'aucun groupe pharmaceutique n'a réellement intérêt à modifier ses pratiques. Malgré le fait que peu de nouvelles molécules actives soient commercialisées, que les démarches liées à l'homologation des nouveaux médicaments soient longues et coûteuses et qu'un grand nombre de ceux-ci ne passeront pas les tests en phase 3 en raison d'effets indésirables (4), la recherche sur les animaux engrange malgré tout d'énormes bénéfices.

Il est ainsi peu probable qu'un changement de pratique intervienne du côté de la recherche privée, sauf si une loi l'y contraint.

**La recherche publique** se pratique principalement au sein des universités et EPF. Bien qu'une partie des groupes de recherche visent une application clinique de leur travail, les laboratoires universitaires se consacrent principalement à des projets de recherche fondamentale, à savoir des études qui n'ont pas pour objectif de permettre la mise au point de nouveau médicament. Des milliers d'études sont ainsi réalisées chaque année. La consultation de bases de données on-line comme Medline, permet de se rendre compte de l'étendue des recherches. En tapant le nom de n'importe quelle protéine x ou gène Z, on se rend compte que des dizaines de groupes de recherche différents les ont déjà étudiés sous toutes leurs formes. Certaines études sont répétitives, d'autres contradictoires. Dès lors, il y a lieu de se demander pour quelles raisons des études tous azimuts sont ainsi lancées et avec quels objectifs ? Une des raisons est que la carrière académique d'un scientifique est basée sur ses publications scientifiques. Plus il publie, plus son travail est reconnu et facilite l'obtention de fonds pour la poursuite de ses recherches. Il gagne également la considération de ses pairs, décroche un poste de professeur dans une université. Celle-ci voit également sa renommée s'étendre, ce d'autant qu'un scientifique bardé de publications attire plus facilement des fonds tiers au sein de l'institution. De ce fait, aucun scientifique ne veut prendre le risque de se lancer dans le développement de nouvelles méthodes substitutives, parce qu'en ne publiant plus ou moins, il met en péril la suite de sa carrière. Ainsi, il est illusoire de penser que les milieux universitaires s'engageront d'eux-mêmes dans cette voie. La concurrence que se livrent les scientifiques est beaucoup trop vive pour imaginer que quelques-uns optent pour un domaine d'étude aussi peu soutenu par les milieux académiques.

### **Quel avenir pour le développement de nouvelles méthodes substitutives ?**

On pourrait penser qu'aux vues du système en place, l'utilisation d'animaux reste la voie obligée pour tous les chercheurs voulant faire une carrière honorable dans la recherche médicale. Pourtant, des scientifiques toujours plus nombreux se détournent de l'expérimentation animale. Rarement pour des questions éthiques, plutôt par rejet de l'utilisation d'un modèle d'étude dont les résultats sont difficilement utilisables. La plupart de ces scientifiques poursuivent leur carrière en se limitant à étudier des phénomènes biologiques in vitro ou in silico. Ces études représentent actuellement la moitié des procédures expérimentales en cours. Néanmoins, si la prise de conscience de ces scientifiques est positive, ceux-ci ne font qu'utiliser des modèles existants, sans réellement contribuer au développement de nouvelles méthodes de recherche.

L'avenir de la recherche substitutive repose en partie dans les mains de la nouvelle génération de chercheurs. Leur demande est forte pour que le système actuel ne les pénalise plus, s'ils décident de s'engager dans ce domaine. Mais à l'heure actuelle, que peut-on leur proposer, à part intégrer un système dont le tout «vivisection» prévaut ?

### **Et l'Université de Fribourg ?**

Avec en moyenne un millier d'étudiants, la faculté des sciences de l'université de Fribourg reste extrêmement modeste. Non seulement en regard des 8'500 étudiants des quatre autres facultés, mais également en comparaison de ses voisines des cantons de Berne et Vaud.

Les groupes de recherches qui travaillent sur le vivant ne brillent pas non plus dans un domaine spécifique. Les champs d'études sont similaires à ceux poursuivis par les universités de Zurich, Berne, Vaud et Genève. Mais avec quels moyens ? L'Université de Fribourg compte-elle ainsi rivaliser avec le pôle zurichois ou celui de l'arc lémanique ? Clairement, que gagne-t-elle à maintenir des recherches sur les animaux, si ce n'est la satisfaction des actuels responsables scientifiques, qui vivent de cette pratique (annexe 2) ?

### **Reconnaissance de l'Université de Fribourg**

S'il est un domaine dans lequel l'Université de Fribourg pourrait se démarquer et devenir rapidement un pôle d'excellence, c'est en développant celui consacré aux méthodes substitutives. De nombreux scientifiques seraient prêts à s'engager dans cette voie, si une institution était prête à leur proposer un cadre de recherche dynamique. Un engagement dans ce domaine serait également conforme à la longue tradition humaniste de l'université et pourrait contribuer à la qualité des enseignements dispensés par son département de médecine.

On se réjouit d'ailleurs que d'autres universités commencent -enfin- à s'engager dans ce domaine. On citera l'Université de Genève qui a inauguré le 5 mars 2009 la première chaire d'enseignement des méthodes substitutives en Suisse. Inauguration au cours de laquelle le Prof Carpentier, doyen de la faculté de médecine, déclarait : « Cette chaire pose un jalon important dans l'évolution des mentalités et de la pratique au sein du monde des Sciences en Suisse, tant sur le plan de l'enseignement que de la recherche. Grâce à cette chaire, notre faculté se donne ainsi les moyens de concrétiser une vision et de s'engager clairement dans une voie nouvelle ».

Que l'Université de Fribourg pose à son tour un jalon dans l'évolution de sa pratique expérimentale ne pourrait que nous réjouir.

L'Université doit définitivement abandonner la recherche médicale non seulement sur les singes mais également sur tous les animaux, et s'engager dans une voie novatrice, éthique, réellement au service de la santé humaine.

En vous remerciant par avance pour votre attention, et tout en restant à votre disposition pour des informations complémentaires, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les députés, nos meilleures salutations.



Luc Fournier  
LSCV



Max Molteni  
ATRA



Andreas Item  
AGSTG

Annexes: Mentionnées  
Copie: Mme la Conseillère d'Etat Isabelle Chassot

#### Notes

(1) Une méthode substitutive est une méthode qui ne recourt pas à l'animal pour étudier des maladies humaines. Il s'agit par exemple d'études effectuées à partir de modèles bioinformatique ou sur des cultures cellulaires et tissulaires humaine, provenant notamment de biopsies. D'énormes progrès ont été réalisés dans ce domaine depuis une dizaine d'années. Assez limitées et peu performantes jusqu'au début des années 1990, des méthodes substitutives sont utilisées aujourd'hui lors de procédures complexes et produisent des résultats plus pertinents que ceux issus d'expérimentations animales.

(2) Investissement en 2007 dans le secteur « recherche et développement » :

Novartis : 7,7 milliards investis pour un chiffre d'affaires de 40 milliards.

Roche : 8,3 milliards pour un chiffre d'affaires de 46 milliards.

Merck Serono : 1,6 milliards pour un chiffre d'affaires de 7,1 milliards.

(3) Novartis a reversé 2 francs (+ 25%) de dividende à ses actionnaires en 2008, ce qui représente la 12ème hausse consécutive (1,6 franc par action en 2007, 1,35 franc en 2006) du dividende depuis la création de Novartis en 1996.

Pour la 22e fois consécutive, les actionnaires de Roches ont encaissé des dividendes supérieurs (+9% en 2008) à l'année précédente.

(4) Il faut compter environ 10 ans entre la conception et l'éventuelle mise sur le marché d'un nouveau médicament. Aux Etats-Unis, la FDA a approuvé 5 nouvelles molécules en 2007. 26 médicaments (toutes catégories confondues) ont été approuvés (36 en 2006). En Europe, l'EMA a approuvé 4 nouvelles molécules et 13 médicaments.

Annexe 1

Expériences sur animaux en 2008 en Suisse  
**Nombre d'animaux de 1983 à 2008**

Tierversuche 2008 in der Schweiz  
**Anzahl Tiere von 1983–2008**

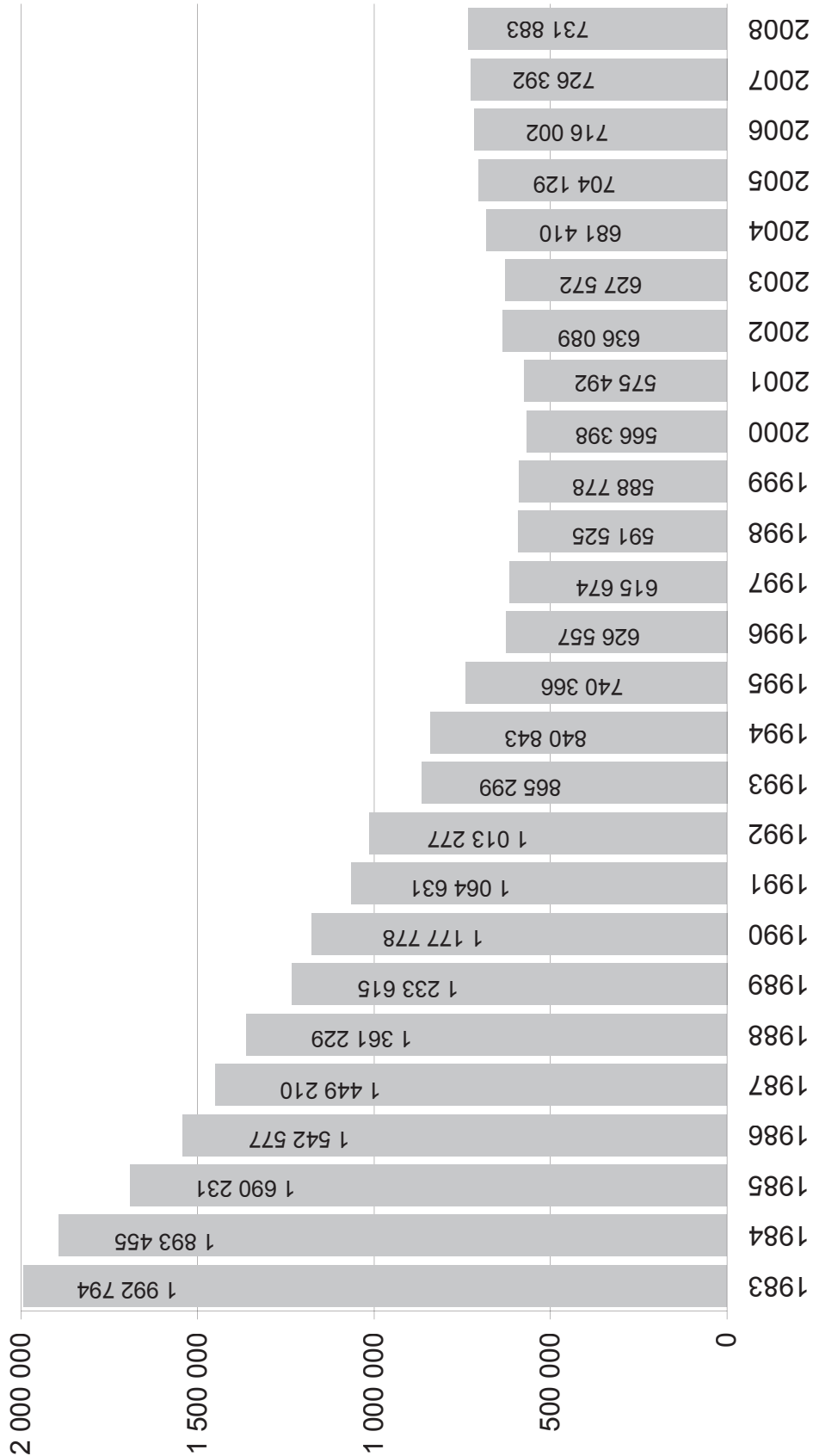


Abb. 1

## Procédure d'une expérimentation animale

### Du projet à l'exécution - ou comment s'assurer du bon déroulement de sa carrière universitaire en se plaçant à tous les niveaux décisionnels.

Le mode de fonctionnement du professeur Rouiller est assez symbolique de ce système institutionnel, qui ne favorise que l'expérimentation animale pour la recherche médicale. Placé à chaque étape décisionnelle, il serait étonnant qu'il n'obtienne ni le financement de ses expériences effectuées sur des singes à l'Université de Fribourg, ni les autorisations pour les pratiquer.

En milieu universitaire, la procédure habituelle d'un scientifique pour pratiquer une expérimentation animale en Suisse est la suivante :

1. Le scientifique établit un projet de recherche et se met en quête du financement de ses expériences.

**Le Prof Rouiller rédige son projet et l'envoie notamment au Fonds national suisse pour la recherche scientifique (FNS).**

2. Le scientifique transmet une demande de financement à la division 3 (biologie et médecine) du FNS. Pour évaluer la pertinence scientifique du projet, le FNS soumet, pour expertise, la demande aux membres de la division 3 du Conseil national de la recherche.

**Le prof. Rouiller fait partie du Conseil national de la division 3, qui vote en réunion ses décisions sur les demandes de subsides.**

3. Une fois l'intérêt scientifique du projet reconnu, le FNS finance tout ou partie du projet à la condition que l'expérience reçoive une autorisation de l'autorité cantonale.

4. Le scientifique transmet une demande d'expérimentation animale à l'autorité cantonale.

**Le Prof Rouiller transmet sa demande au service vétérinaire du canton de Fribourg.**

5. L'autorité cantonale reçoit la demande du scientifique et la transmet, comme la loi l'y oblige (art. 34 LPA), à sa commission cantonale sur l'expérimentation animale. Formée de « spécialistes », indépendante de l'autorité cantonale, elle est chargée d'étudier la demande et d'émettre un préavis positif ou négatif à l'attention de l'autorité (art.139 OPA).

**Le prof. Rouiller est un des cinq membres composant la commission fribourgeoise, chargée de préavis sa demande.**

6. Une fois le préavis de la commission reçu, l'autorité émet une autorisation ou un refus à la demande du chercheur.

Selon les statistiques publiées par l'Office vétérinaire fédéral (OVF), 3 demandes sur 882 ont été refusées par les cantons en 2008 ( 8 sur 1061 en 2007).

7. L'autorisation cantonale délivrée, le FNS débloque les fonds promis. Le scientifique peut commencer ses expériences.

**En tant que requérant principal, pour la période 2000-2010, le prof Rouiller a touché Fr 1'904'556.-. Il est également impliqué dans plusieurs projets financés par le FNS en tant que co-requérant, à hauteur de plusieurs centaines de milliers de francs.**

**Les montants indiqués ne prennent en compte ni les fonds alloués au Prof Rouiller par l'Université de Fribourg, ni ceux provenant d'autres sources de financement.**